NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE PIERRE HONFROY (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que le stade Clerville, sis rue Lucien Selva à Ivry-sur-Seine, va accueillir un match dans le cadre de la coupe de France de football le 18 novembre 2023,

CONSIDERANT que la réglementation en vigueur, pour obtenir l'agrément de cette manifestation sportive, impose des dispositions particulières relatives au stationnement du car transportant les joueurs,

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de prendre des dispositions provisoires touchant le stationnement afin de respecter la réglementation en vigueur et de préserver la sécurité et la ponctualité des joueurs,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Pierre Honfroy** le **18 novembre 2023** de **10 heures** à **20 heures :**

- **Interdiction de stationner sur un linéaire de 30 mètres** face aux **n^{os}17 bis** à **19 bis** afin de permettre au car transportant les joueurs de s'y installer,
- **Interdiction de stationner sur un linéaire de 30 mètres** au droit des **n^{os}17 bis** à **19 bis** afin d'y instaurer un parking temporaire réservé aux deux-roues.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la Direction des Sports – Service des Installations Sportives de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Installations Sportives – Direction des Sports de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 09 NOV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 09 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon